

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2015

Le 29 mai 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 21 mai 2015, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Christiane PREVOST, Maire.

Etaient présents : MM PREVOST Christiane ; BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; BREHIER Jacques ; NORMAND Isabelle ; GENTIL Christian ; PLON Patrick ; LOISEAU Laurent ; LACHETEAU Nathalie ; BOINOT Florence ; GASSELING Théo ; PEREZ Marie-José ; JANOT Jean-Marie

Etait représentée : Mme NICOLAS Marie-Noëlle (procuration à Laurent Loiseau)

Absent : M. PACREAU Stéphane

Présents : 13 Votants : 14

Mme BOINOT Florence a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance précédente

ORDRE DU JOUR

♦ **Convention d'adhésion au service commun** d'instruction des actes et autorisation du droit des sols avec la Communauté de communes (CC) Val de Charente à partir du 1^{er} juillet 2015.

la loi ALUR du 24 mars 2014 mettant fin au 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition des services de la DDT aux communes dotées d'un plan d'urbanisme – PLU pour la commune de Villefagnan, la CC Val de Charente a décidé la création d'un service pour la mise en œuvre de la mission ADS. La commune reste compétente pour la délivrance des actes et/ou autorisations d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (14 voix POUR), le Conseil Municipal décide d'adhérer au service commun en acceptant les termes de la convention proposée, et en autorise la signature par le Maire.

♦ Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la **mise à disposition des biens meubles et immeubles à la CC Val de Charente** pour les compétences centre de loisirs, écoles et restauration scolaire ; Mme le Maire précise que la commune reste propriétaire des biens.

♦ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec la CC Val de Charente les conventions de remboursements des fluides, et autres fournitures

♦ **Modification des horaires de la Poste** au 1^{er} octobre 2015 : en raison de la baisse d'activités « courrier » de 15 %, la Poste propose une durée d'ouverture hebdomadaire de 24 heures ; le bureau serait fermé tout le jeudi, la journée recevant le moins de clients ... 13 voix POUR 1 voix CONTRE

Remarque : cette nouvelle répartition éviterait de fermer le service public postal.

♦ Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer les documents (compromis de vente et acte de vente) afférents aux ventes de terrains du lotissement de la Chapelière.

♦ DEVIS :

- Travaux voirie « point à temps » : 2 réponses reçues suite à la consultation de 3 entreprises Le Conseil Municipal choisit le devis de l'Ent BERNARD TPGT pour un montant ttc de 12 964.80 € ; les travaux sont prévus sur diverses routes au sud de la commune (14 voix POUR)
- Remplacement de 1 porte, 3 fenêtres et 1 châssis fixe au logement 9 rue du puits gilbert par l'Ent B Gentil pour un montant de 2 208.64 € ttc (14 voix POUR)
- Accès de l'entrée de la future station-service : devis de l'Ent SCOTPA d'un montant de 4 614.60 € ttc ; au moment des travaux d'aménagement de la route d'Aigre, l'ADA avait refusé, allant contre la volonté de la commune de favoriser ce projet (vote : 14 voix POUR)
- Devis pour achats divers pour le plan d'eau (tables de pique-nique, collecteurs déchets, bancs, jeux) et table et bancs pour terrain allant au moulin : devis Manutan pour 11 202.05 € ttc (vote 14 voix POUR)

- ◆ Validation des services contractuels d'un adjoint administratif (14 voix POUR)
- ◆ Avis demandé par la Préfecture sur un projet d'implantation de 5 éoliennes à Courcôme... vote 9 voix POUR et 5 abstentions
- ◆ Demande d'aide financière présentée par l'école Méningaud de Ruffec, pour le projet de classe Clis ; le coût du projet est de 2100 €, un élève de Villefagnan est concerné : il est décidé d'attribuer une aide de 45 € (vote 13 voix POUR et 1 abstention)
- ◆ QUESTIONS DIVERSES
 - A l'étude installation de WC au stade de rugby : bungalow modulaire 25 m2, à voir
 - Information est donnée qu'une requête a été faite auprès du tribunal administratif de Poitiers demandant l'annulation de la délibération sur le transfert de la caserne des pompiers : le Maire, ayant délégation, a fait appel à un avocat pour présenter un mémoire.
 - La frairie aura finalement lieu auprès de la salle des fêtes, le manège auto-skooter n'ayant de place suffisante pour s'installer sur la place (annulation du devis SDEG pour dépose candélabre)
 - Pour la fête du vent le 9 août : financement par la commune d'une animation déambulatoire, les repas des cavaliers, batteurs et équipages de laboureurs (14 voix POUR)
 - Demande d'autorisation d'utiliser les vestiaires du stade de football pour la nuit de noces de jeunes mariés : voir à prévenir le voisinage, assurance RC
 - Information que 3 représentant de l'ass des parents d'élèves ont rencontré le DASEN (directeur d'académie) le 28 mai

La séance est levée à 22 h 50.